DÉCISION DU CONSEIL

du 23 novembre 1979

portant nomination d'un membre titulaire du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants

(79/1003/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) nº 1408/71 du Conseil, du 14 juin 1971, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté [1], et notamment son article 82,

vu la décision du Conseil, du 15 octobre 1979, portant nomination, pour la période se terminant le 14 octobre 1981, des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants,

considérant qu'un siège de membre titulaire du comité précité dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de Mlle Ruellan, portée à la connaissance du Conseil le 12 novembre 1979 ;

vu la candidature présentée le 12 novembre 1979,

DÉCIDE :

Article unique

M. Serge Darmon est nommé membre titulaire du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants en remplacement de Mlle Ruellan pour la durée restant à courir du mandat de celle-ci, soit jusqu'au 14 octobre 1981.

Fait à Bruxelles, le 23 novembre 1979.

Par le Conseil

Le président

R. Mac SHARRY

---

[1] JO nº L 149 du 5. 7. 1971, p. 2.